



PROCES-VERBAL

Séance du 09 mai 2023

Centre Administratif Intercommunal – Craon à 20h00



En exercice : 58
Présents : 44
Votants : 45

Séance du 9 mai 2023

Le Neuf Mai Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 mai 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	/
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, HINCELIN Marie-Noëlle, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	/
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, MÉZIERES Hervé, suppléant (ne vote pas)
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	BALOCHE Dorinne, GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), GOHIER Odile (Denazé), JUGÉ Joseph et DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), , PELLUAU Philippe (Renazé), GUILLET Vincent (St Aignan sur Roë).

Étaient absents : GAUBERT Jean-Eudes (Bouchamps-les-Craon), BANNIER Géraldine (Courbeveille), HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), CLAVREUL Yannick (Simplé).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Bertrand de GUÉBRIANT a donné pouvoir à Philippe GUIARD
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT (absent)

Secrétaire de Séance : Élu **M. Christian BERSON**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1	ÉCONOMIE	4
1.1	Requalification de la ZAE Eiffel – Projet de protocole d'accord avec l'entreprise HEGLER (Annexe 1.1)	4
1.2	Requalification de la ZAE Eiffel – Engagements de la CCPC sur les impacts du projet envers l'entreprise Chazé TP (Annexe 1.2).....	4
2	SPORTS - TOURISME	5
2.1	Bilan Odyssée 2022 (Annexe 2.1)	5
3	CULTURE	7
3.1	Projet Culturel de Territoire : enjeux et objectifs	7
4	EAU & ASSAINISSEMENT	11
4.1	Eau et assainissement : Autorisation pour le lancement d'une consultation pour le renouvellement des vannes d'exhaure de l'usine de Loigné	11
4.2	Eau et Assainissement : Autorisation pour le lancement d'une consultation pour des prestations de levés topographiques	12
5	VOIRIE.....	12
5.1	Travaux de création et d'aménagement de la voirie d'accès à la maison de santé pluridisciplinaire de Cossé-le-Vivien (rue Jacques Prévert) (Annexe 5.1)	12
6	FINANCES	13
6.1	Apurement du compte 1069.....	13
6.2	Décisions modificatives.....	14
7	ENVIRONNEMENT.....	15
7.1	Projet d'extension du Centre Administratif Intercommunal – Point d'étape (Annexe 7.1).....	15
8	INFORMATIONS DIVERSES	17
8.1	Décisions du Président :	17
8.2	Mayenne Fibre – État du déploiement du réseau au 01/03/2023 (Annexe 8.2).....	18
8.3	Projet de micro-crèches privées sur les communes de Craon et Saint-Quentin-les-Anges (Annexe 8.3)	18
8.4	Rapport du SDIS sur leurs statistiques opérationnelles dans les communes du territoire (Annexe 8.4)	18
8.5	Organisation des séances de Conseil Communautaire – Proposition d'un plan de table (Annexe 8.5)	18
8.6	Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS	19

1 ÉCONOMIE

1.1 Requalification de la ZAE Eiffel – Projet de protocole d'accord avec l'entreprise HEGLER (Annexe 1.1)

Le 12 décembre 2022, M. GENDRY, Vice-Président en charge de l'économie, l'emploi, l'agriculture et le THD, rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du projet de requalification de la ZA Eiffel à Craon, des échanges de terrains doivent être opérés avec l'entreprise HEGLER FRANCE (plan en [Annexe 1.1](#)).

Pour ce faire, un protocole d'engagement entre la CCPC, la Société des Courses et l'entreprise HEGLER a été validé en conseil communautaire le 12 décembre 2022.

Le protocole prévoyait notamment des échanges de terrains entre la CCPC, la Société des Courses et l'entreprise HEGLER.

Suite à une expertise juridique, il est préférable d'établir un conventionnement entre l'entreprise HEGLER et la CCPC. Aussi, ce nouveau protocole envisagerait les transferts de terrains suivants :

- Transfert de l'entreprise HEGLER FRANCE à la CCPC d'une partie des parcelles n°H358, H280, H281, H133, H192, H226, H206, H224 pour une superficie d'environ 16 353 m², et d'une partie de la parcelle H358 d'environ 2 100 m²,
- Transfert de la CCPC à l'entreprise HEGLER FRANCE d'une partie de la parcelle n°H217 d'environ 7 500 m² et d'une partie de l'emprise actuelle de la RD 25 d'une superficie d'environ 2 000 m², et d'une partie de la parcelle n°AL29 d'une superficie d'environ 8 600 m²,
- Acquisition par l'entreprise HEGLER FRANCE de la parcelle n°H216 (ex SFPS) pour un prix de 90 000 euros,

Déplacements effectués par la CCPC des éléments suivants :

- la station de gaz alimentant la société HEGLER FRANCE,
- la station de relevage des eaux usées desservant la société HEGLER FRANCE,
- les raccordements et les canalisations des eaux usées, d'adduction en eau potable et de collecte des eaux pluviales situés notamment sous les parcelles n°358 et n°280,
- les bornes-incendie situées notamment sur le chemin rural, sur la RD 25 et sur la parcelle n°358,

La CCPC s'engage à installer et à prendre en charge les travaux de clôture provisoire entre le chantier et la parcelle n°358 (zone de stockage du site de production de la société HEGLER FRANCE),

À l'issue du chantier de la RD 25, la CCPC s'engage à prendre en charge la clôture définitive de composition similaire à celle existante et qui sera implantée sur la propriété de la société HEGLER FRANCE pour séparer celle-ci de la nouvelle RD25.

***Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD en date du 18/04/2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 17/04/2023,***

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (43 votants) :**

- **APPROUVE** le principe de ces transferts et engagements proposés ;
- **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

1.2 Requalification de la ZAE Eiffel – Engagements de la CCPC sur les impacts du projet envers l'entreprise Chazé TP (Annexe 1.2)

La société CHAZÉ TP est implantée à Craon sur la zone d'activité économique du Boulevard Eiffel. Elle a pour activité principale les travaux de terrassement courants et les travaux préparatoires.

Dans le cadre du projet de requalification de la ZAE Eiffel mené par la Communauté de Communes, un contournement routier sera créé. Ces travaux nécessitent l'acquisition de foncier appartenant à l'entreprise CHAZÉ TP. Sur une des parcelles est situé un bâtiment de 500 m² (ancienne brocante) servant actuellement de lieu de stockage à l'entreprise. Aussi, dans le cadre de la réalisation du projet de contournement, l'activité de l'entreprise va être impactée étant donné que le parc d'activité de l'entreprise sera scindé en 2 et réparti sur deux parcelles situées de chaque côté de la future voirie.

Cet aménagement routier oblige ainsi l'entreprise à réaménager son site d'exploitation et notamment à :

- Installer un nouveau pont bascule
- Modifier des accès et circulation
- Mettre en place de nouveaux éléments de stockage à la place du bâtiment cédé à la CCPC
- Créer un local sanitaire sur une des deux parcelles
- Renforcer la surveillance de l'activité de l'entreprise réalisée sur deux sites.

L'impact de la mise en œuvre du projet de requalification de la ZAE Eiffel sur l'Entreprise CHAZÉ TP est ainsi estimé par l'entreprise à environ 230 000 euros HT (voir annexe au protocole – coût prévisionnel en date du 12 avril 2023). La commission propose que la CCPC prenne en charge les coûts induits par ces aménagements. Ces coûts seront remboursés par les loyers de l'atelier occupé par l'entreprise CHAZÉ TP.

A DALIFARD : Dans les 230 000 € le déménagement est-il inclus? Cela me semble un peu excessif de prendre en charge le déménagement en lui-même.

D GENDRY : oui le déménagement de l'ancienne brocante est inclus. C'est aujourd'hui d'un espace de stockage. La voie passe dans la brocante et le choix de faire passer le futur boulevard Eiffel à cet endroit n'est pas du ressort de l'entreprise qui n'a rien demandé. Pour elle rien n'aurait changé si ce projet n'avait pas vu le jour. Elle souhaite donc que la CC compense le préjudice subi.

***Considérant l'avis favorable émis par la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du 18 avril 2023,
Considérant l'avis favorable du bureau en date du 2 mai 2023,***

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À la majorité et une abstention (43 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** les conditions et engagements en faveur de l'entreprise CHAZE TP
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer les documents se référant à cette proposition.

2 SPORTS - TOURISME

2.1 Bilan Odyssée 2022 (Annexe 2.1)

Mme Dorinne BALOCHE, Vice-présidente en charge des Sports et du Tourisme, présente au Conseil communautaire le bilan du centre aquatique *L'Odyssée* depuis son ouverture.

A BAHIER : le nombre de scolaires devrait toujours être à l'identique ?

D BALOCHE : nous avons des problèmes de recrutement – le centre aquatique fonctionne donc avec 5 Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) au lieu de 6 : les petites et moyennes sections de maternelle ne peuvent plus être accueillies à la piscine. Cette décision de prioriser l'accueil des classes de GS/CP/CE1/CE2 a été validée en Bureau le 29/08/2022 et en commission sports-tourisme le 20/09/2022.

H TISON : je félicite le service pour la rédaction de la note de service et l'analyse qui a été faite – J'avais émis des réserves au départ car il me semblait que le bureau d'études optimisait les résultats prévisionnels et n'était pas dans la réalité de terrain. Il semble que les chiffres s'améliorent notamment au niveau de la balnéo.

A MAHIER *entre dans la salle à 20H20.*

C LANGOUËT : il y a une progression certaine même si des efforts restent à faire. La soirée ZEN a été un succès : proposer des services annexes avec des professionnels extérieurs est une idée à poursuivre. Vous constatez que nous ne sommes pas restés sans rien faire.

Les problèmes de recrutement sont une vraie difficulté sur le département. Si ce type d'équipements était rentable,

les entreprises du secteur privé s'en seraient saisies depuis longtemps.

Combien rapportent les terrains de foot aux communes ? Ils ont un coût, tout comme les piscines, mais qui n'est pas présenté comme un budget annexe à l'instar du centre aquatique. C'est un équipement qui coûte cher mais qui reste indispensable, au même titre que les terrains de foot. C'est un service au public.

Il nous faut poursuivre nos efforts de manière à baisser le reste à charge année après année. Restons aux côtés de Mme BALOCHE et n'hésitez pas à faire des propositions.

L'évolution existe, on part de loin mais on constate une belle évolution – une seule ligne dans le rouge en 2021-22.

H TISON : il faut rester vigilant. Attention à la dérive qui est aussi politique. Il me paraissait totalement exagéré d'annoncer 116 000 entrées.

M. GUIARD entre dans la salle à 20H25

C LANGOUËT : une comparaison avait été faite avec Château-Gontier, dont le bassin de population est proche du nôtre, on pouvait imaginer un nombre d'entrées identique. Des repères avaient également été pris à Segré et La Guerche de Bretagne.

D GUINEHEUX : l'annonce de 116 000 entrées était sans doute ambitieuse mais le bureau d'études s'était basé sur Segré et Château-Gontier (dont les périmètres des piscines sont quasi à l'identique) en estimant que notre offre était supérieure avec la balnéo.

Avec la volonté affichée de l'équipe on pourra faire encore mieux à l'avenir.

G CHADELAUD : il faut développer l'ambition de faire venir les professionnels de l'extérieur. Ils font interagir notre communication avec leurs réseaux sociaux. Aujourd'hui nous avons des outils géomarketing – Est-il demandé le code postal des personnes à l'entrée?

Une 2^{ème} piscine va ouvrir à La Guerche. Est-ce que nous avons anticipé cette construction ?

D BALOCHE : le code postal est systématiquement demandé.

G CHADELAUD : il faudrait faire une communication ciblée.

D BALOCHE : oui pourquoi pas.

C BERSON : le problème vient aussi de la taille du territoire. J'ai 25 km pour aller à Craon et suis à 8 km de la Guerche. Je ne vais donc pas à Craon.

D BALOCHE : nous travaillons également à faire revenir les gens qui sont encore réticents suite à la pandémie. Les chiffres sont positifs malgré tout. Nous avons une équipe professionnelle et très investie avec plein de projets. Si d'autres personnes ont des idées pour valoriser L'Odyssée nous sommes tout à fait ouverts.

MN HINCELIN : pourrait-on définir le surcoût en termes de transport en car d'un enfant de Cuillé allant à Craon (25 mn) plutôt qu'à La Guerche (10 mn) ? Est-il fait de la publicité auprès des personnes qui travaillent sur Craon pour aller à la piscine sur la pause déjeuner ? Il faudrait augmenter la communication.

D BALOCHE : beaucoup de personnes viennent sur le temps du midi.

MN HINCELIN : y a-t-il des partenariats ou offres pour les comités d'entreprises ?

D BALOCHE : oui

L PENE : pour quand est prévue la réparation du toboggan intérieur ?

C LANGOUËT : il y a un défaut de fabrication, le toboggan est fermé pour des raisons de sécurité. Le problème est de savoir qui prendra en charge les réparations.

MN HINCELIN : au sujet de la chaudière, où en est-on ?

D BALOCHE : on attend un nouveau passage de l'expert.

C LANGOUËT : c'est d'une complexité et d'une longueur incroyable.

D GENDRY : pour vous donner un exemple : il y avait une malfaçon à l'ancienne piscine de Craon en 2003 – Nous avons attaqué en 2013 avant la fin de la garantie décennale et avons été indemnisés en 2017 (570 000 € d'indemnités perçues pour mémoire).

A BAHIER : il ne faut pas perdre de vue le changement de comportement de la population ; il y a beaucoup de piscines privées aujourd'hui.

D PREVOSTO : qu'en est-il de la remise en état du parking ?

G LECOT : à l'origine la CC devait aménager le parking appartenant à la ville de Craon. Il y a eu plusieurs réunions d'échanges avec la commune et le service Bâtiment ; le projet a évolué au cours du temps. Nous avons des agents qualifiés au service Voirie qui vont probablement reprendre le dossier.

O GAUCHER : le déficit est de combien par rapport à la prévision ?

C LANGOUËT : je vous invite à ramener le montant à la taille de vos communes pour comparer (diviser par 30 000) – le reste à charge semble toujours trop important.

O GAUCHER : Quel serait le tarif d'entrée pour que ce soit rentable ?

C LANGOUËT : il serait trop élevé. C'est un service à la population. Si ce service était rentable, la gestion serait portée par le secteur privé.

O GAUCHER : avec 15 000 entrées de mieux cela améliorerait la situation à quelle hauteur ?

C LANGOUËT : cela apporterait 70 000 € en plus environ. Dans tous les services il y a des restes à charge, en voirie comme à la Rincerie, la Culture – C'est un « mal » nécessaire.

D BALOCHE : on participe à la baisse du taux de noyade avec le « savoir nager ».

O GAUCHER : aujourd'hui c'est 300 000 € de déficit mais demain ? L'énergie...tout augmente.

C LANGOUËT : il n'y pas de petites économies c'est ce que je mets en avant régulièrement.

Q LANVIERGE : sur la balnéo il y avait un prévisionnel de 8 500 entrées mais le bâtiment, et plus particulièrement cet espace, est-il en capacité de réaliser 8 500 entrées ? Je m'interroge sur la compétence du bureau d'études.

C LANGOUËT : je suis d'accord.

O GAUCHER : pourrait-on inclure une garantie de résultat dans les contrats avec les bureaux d'études ?

L LEFEVRE : le prévisionnel était à 86 000 entrées au départ mais ensuite on l'a augmenté au fur et à mesure de l'installation de nouveaux équipements.

D GENDRY : le cabinet était référencé sur les études de piscines ; ils ne sont pas nombreux – on s'est sans doute trompé.

Nous avons recruté à la direction de L'Odyssée un animateur avec un profil « commercial » en 2019 mais il a dû s'adapter et devenir plus technicien du fait des problèmes techniques à gérer et de la crise Covid. Ce qui fait que nous n'avons pas pu réaliser cette action commerciale d'ampleur.

D GUINEHEUX : l'ajout d'un pentaglisser et l'amélioration des équipements nous a entraînés à augmenter le prévisionnel des entrées. Nous avons étudié la possibilité d'une DSP avec la société *Vert Marine* et n'avons finalement pas retenu cette option – Nous avons eu raison car pendant le Covid beaucoup de ces sociétés ont rompu leurs contrats.

G LECOT : avec l'augmentation des températures cet été peut-être que certains sont plutôt allés à La Rincerie (déport de clientèle).

D GENDRY : à l'ouverture nous avons également eu des problèmes avec les chloramines nous obligeant à fermer la piscine (10 à 15% de l'année en fermeture).

Le conseil communautaire prend acte de ces informations.

3 CULTURE

3.1 Projet Culturel de Territoire : enjeux et objectifs

Le Projet Culturel de Territoire définit la stratégie pluriannuelle cohérente de la CCPC pour ses interventions dans tous les domaines de la culture et constitue l'axe central de conventionnement avec les partenaires institutionnels (Département de la Mayenne et Drac Pays de la Loire). **Mme Edit RAGARU**, Vice-Président en charge de la Culture, rapporte au conseil communautaire que la commission culture s'est réunie le 21 mars 2023 afin de définir les objectifs du second projet culturel de territoire du Pays de Craon pour la période septembre 2023 à août 2027. Il est donc proposé de valider les objectifs du second PCT en conseil communautaire.

☐ **Evaluation du 1^{er} PCT 2019/2022 : La grande majorité des objectifs sont atteints :**

A. Décloisonnement des services effectifs : pôle culture identifié comme une structure ressource

- B. Etablissement d'enseignements artistiques :
 - Dynamisme du département musiques actuelles
 - Montée en puissance des projets avec les publics empêchés
 - Projet d'établissement mis en place
 - Généralisation OAE avec 4 collèges sur les 5 du territoire
 - Mise en place séances danse parents-enfants et interventions danse en milieu scolaire
- C. Réseau Lecture Publique :
 - Succès ouverture 3^{ème} ludothèque à Cossé-le-Vivien
 - Résidences et accueils d'auteurs réguliers chaque année
 - Nouveaux services et partenariats (éducation aux médias et arts numériques)
- D. Amélioration de la cohérence de l'offre en matière d'éducation artistique et culturelle
 - Offre coordonnée pour scolaires cycles 1 à 3 / 3 services Pôle Culture + FAL (Spectacles en Chemin) + Embuscades : Réunions présentation saison communes + plaquette commune
 - Expérimentation coordination EAC Collégiens en cours / Partenariat Mayenne Culture
 - Etude harmonisation offre scolaires spectacles en cours / Pôle Culture Embuscades et FAL
 - Saison spectacles : ajout séances tout public Spectacles en chemin
 - Rôle médiatrice Pôle culture fondamental
 - Prise en charge transports séances ciné-enfants Atmosphères 53 / Vox Renazé
- E. Consolidation de la politique des publics pour une offre cohérente équilibrée et innovante
 - Nombreux partenariats transversaux avec les services du Pays de Craon (social, santé, jeunesse, sport...)
 - Projets participatifs innovants tous publics
- F. Placer la création artistique au cœur du projet culturel / levier de développement culturel du territoire / Développer le soutien à la création artistique
 - Vote d'une enveloppe financière Pôle Culture dédiée aux projets de résidence de création participatifs
 - Nombreux lieux investis : piscine, ferme, espaces publics...
 - Projets communs fédérateurs / Partenariats avec acteurs du territoire : Résidences partagées avec les Embuscades, Partenariat structuré Pôle culture / Festival des 37
 - Projet mêlant pratique professionnelle et amateur
 - Saison spectacle vivant : accueil d'artistes en création chaque saison
 - Lecture publique : accueil d'auteurs chaque année

Par ailleurs, le Pôle Culture a mené en interne une étude sur le schéma intercommunal de développement de la lecture publique en 2021 et 2022 qui ne figurait pas dans les objectifs du PCT 2019/2022 mais qui a été reconnue par les partenaires pour sa qualité. Un fonds de concours pour l'aide à l'investissement pour les projets communaux concernant les bibliothèques a également été voté en novembre 2022.

□ Quelques objectifs ne sont pas atteints :

- A. L'installation du Pôle Culture dans un lieu unique au « 29 » : un projet d'installation de l'antenne solidarité du département dans ces locaux actuellement à l'étude ne permet pas d'envisager le déplacement du pôle comme prévu au 29 rue de la libération à Craon.
- B. Etablissement d'enseignements artistiques :
 - Consolidation ateliers théâtre à effectuer / pas d'évolution vers cursus théâtre
 - Lien avec théâtre amateur à créer
 - Projet de labellisation Conservatoire à Rayonnement Intercommunal encore à l'étude

□ Cette évaluation a globalement mis en lumière :

- A. Les multiples atouts de la politique culturelle
 - Une offre diversifiée, dynamique et de qualité
 - Un fort maillage territorial / décentralisation
 - Une volonté politique forte en faveur de la politique culturelle
 - Une culture accessible qui joue un rôle majeur pour l'inclusion et la socialisation
 - Une forte implication des bénévoles

- Une montée en puissance du rôle du Pôle Culture, la transversalité de ses services et un fonctionnement de plus en plus efficace
- De nombreux partenariats avec les acteurs culturels du territoire
- Une reconnaissance avérée des partenaires institutionnels (Mayenne Culture et DRAC Pays-de-la-Loire) pour le projet culturel du Pays de Craon

B. Les points à améliorer / marges de progression :

- la méconnaissance des pratiques culturelles et artistiques amateurs du territoire et le manque de lien entre pratiques professionnelles et pratiques amateurs
- le manque de moyens financiers pour le soutien à la création artistique
- le manque de coordination entre les différents acteurs : dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle principalement mais également pour la programmation des événements
- l'absence de diagnostic de territoire sur les pratiques amateurs, la nature des publics...
- des différences de fonctionnement selon les anciennes communautés de communes
- la visibilité et la communication des événements
- l'absence d'un lieu adapté à la pratique de la danse
- les difficultés de mobilité des publics pour accéder aux propositions en raison du large territoire

Compte tenu de la présentation de cette analyse / bilan du 1^{er} PCT, il est proposé, dans le cadre du maintien à budget constant, les objectifs suivants dans le cadre du prochain PCT 2023-2027 :

Renouvellement de 3 objectifs

I. **Objectif Projet Territoire : Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire**

Objectif PCT : Une Culture de proximité accessible pour tous les publics

- Mener un diagnostic / Etude des publics de la culture sur le territoire
- Proposer une offre culturelle de proximité, au plus près des habitants
- Renforcer l'accessibilité des propositions culturelles / Elargir les publics / Lutter contre les freins symboliques
- Mener des projets transversaux avec les services de la Communauté de communes du Pays de Craon
- Publics empêchés : Croiser et coordonner les différentes interventions des services culturels
- Améliorer la mobilité des publics pour accéder à l'offre culturelle
- Education artistique et culturelle : harmonisation offre / poursuivre des comités de coordination EAC niveau collège / favoriser implication des jeunes et des artistes / meilleure coordination des actions / optimisation des crédits Pass Culture (État) / création comités de coordination EAC niveau primaire / poursuite des dispositifs existants / Parcours pluridisciplinaires transversaux / intégration patrimoine et cinéma
- Accroître la fréquentation des propositions culturelles : complémentarité de l'offre culturelle et artistique professionnelle et amateur / Evaluation et optimisation supports communication / convivialité des lieux et propositions culturelles / complémentarité des calendriers de programmation / temps de disponibilité du public

II. **Objectif Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité**

Objectif PCT : Le soutien à la création artistique dans toutes les disciplines, levier de développement culturel

- Saison Spectacle vivant : accueil de 3 compagnies min. en résidence de création / répétitions
- Réflexion et rédaction d'une charte de l'« Accueil des artistes en création » : différents scénarii possibles et définition des conditions
- Etat des lieux / Répertoire des artistes professionnels sur le territoire dans tous les domaines artistiques
- Mise en place comité de réflexion sur le soutien à la création artistique avec programmeurs du territoire voire du département
- Définition de la politique d'accueil d'auteur(s) / illustrateurs et professionnels des médias et de l'audiovisuel par le réseau Lecture Publique
- Mise en place de résidences d'artistes mutualisées avec les acteurs culturels du territoire
- Appels à projets, commandes dans le cadre de projets spécifiques
- Ouverture aux arts visuels en lien avec les structures professionnelles du département et Mayenne Culture

III. **Objectifs Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité**

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Poursuite réflexion structuration EEA

- Réflexion autour de l'articulation des 3 sites EEA en lien avec projet d'établissement et cursus
- Réflexion sur l'accessibilité (mobilité, politique tarifaire, communication...)
- Poursuite réflexion labellisation C.R.I. (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) / Etude d'impacts
- Réflexion élargissement enseignements artistiques
- Elaboration nouveau Projet d'établissement (2024) : 3 socles
 - Cursus interdisciplinaire (musique, mouvement, arts de la scène)
 - Pratique collective
 - Parcours du spectateur

Quatre nouveaux objectifs

I. **Objectifs Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité /**

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Finalisation et mise en œuvre schéma intercommunal de développement de la Lecture publique

- Mener une étude pour aboutir à la définition du schéma intercommunal de développement de la lecture publique du territoire : Appropriation des enjeux actuels / Objectifs réseau / Rôle des 3 médiathèques / ludothèques et des bibliothèques / Rôle et missions des bénévoles / Mobilité du livre et du public / Définition et adaptation des moyens
- Développement éducation médias / arts numériques
- Etude d'opportunité / projet informatisation mutualisée BDM
- Contrat Territoire Lecture (DRAC) : Etude d'opportunité

II. **Objectif Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité**

Objectif PCT : Des bâtiments adaptés aux mutations du territoire

- Réseau Lecture Publique :
 - Redéfinition des besoins médiathèques Craon et Renazé
 - Réalisation des travaux de rénovation et extension
- Question du futur emplacement Pôle Culture

III. **Objectif Projet de territoire : Préserver l'environnement et augmenter la résilience du territoire**

Objectif PCT : La culture au cœur des enjeux du développement territorial

- S'appuyer sur les ressources culturelles pour mettre en œuvre le programme d'actions en lien avec le dispositif « Petites Villes de Demain » sur les communes de Craon, Cossé-le-Vivien et Renazé
- Participer à la mise en valeur du réseau des derniers commerces grâce à la mise en place de partenariats
- Participer à la sensibilisation du public au développement d'une culture paysagère dans le cadre du « Plan paysage »
- Participer à la préservation de l'environnement (Amélioration des pratiques / Sensibilisation)
- Améliorer la mobilité du public pour un meilleur accès aux œuvres et à la pratique

IV. **Objectif Projet Territoire : Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité /**

Renforcer l'accompagnement social et garantir la cohésion du territoire

Objectif PCT : Structurer le spectacle vivant sur le territoire

- Améliorer l'implication des communes pour la diffusion des spectacles de la saison sur le territoire :
- Améliorer la complémentarité des acteurs de la diffusion du spectacle vivant du territoire : festivals, associations, communes...
- Réflexion et mise en place d'un réseau de bénévoles

Le nouveau Projet Culturel de Territoire dans sa rédaction finale sera à nouveau soumis à l'approbation du conseil communautaire du lundi 3 juillet 2023.

V RESTIF : le partenariat avec les derniers commerces était une excellente idée.

P GUIARD : rendre le spectacle accessible à tous (dont les publics qui s'excluent eux-mêmes) doit être une priorité principale. Je souligne la qualité des spectacles proposés sur notre territoire – travailler autour de l'école peut être une porte d'entrée.

E RAGARU : les actions envers les scolaires existent déjà : Spectacles en chemin – Projets EAC ; nous poursuivons le développement au niveau du primaire. Je remercie les agents pour leur travail sur le PCT.

C LANGOUËT : le CIAS s'est associé à cette démarche – L'association « La Culture du Cœur » permet d'offrir des places de spectacles à des habitants éloignés de ces pratiques culturelles.

V RESTIF : j'ai senti une vraie volonté de décentraliser la culture ; il est important que les communes s'impliquent ; c'est encore plus performant que la culture aille à la rencontre des publics et pas l'inverse.

G CHADELAUD : l'externalisation de certains spectacles devraient s'exercer avec les « bras » de la commune ?

C LANGOUËT : le message a bien été entendu par les différentes communes. La décentralisation des spectacles, c'est très bien, mais cela nécessite un vrai investissement des élus pour soutenir et communiquer sur le spectacle.

D COUEFFE : nous avons le même souci dans nos associations, il est compliqué de déplacer les publics. Partir sur la base de l'enfant (très demandeur) pour en parler aux parents est une solution mais on ne voit pas toujours les parents venir voir leurs propres enfants. C'est un problème de société.

Considérant la proposition de la commission culture en date du 21 mars 2023 et du comité de pilotage PCT 2023-2027 en date du 31 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 02/05/2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (45 votants) :

- ⇒ **APPROUVE** les objectifs du Projet Culturel de Territoire tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer tout document y afférent.

4 EAU & ASSAINISSEMENT

4.1 Eau et assainissement : Autorisation pour le lancement d'une consultation pour le renouvellement des vannes d'exhaure de l'usine de Loigné

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que l'eau potable produite à partir de l'usine de Loigné est issue d'eau prélevée sur la rivière La Mayenne.

Ce prélèvement s'effectue au niveau de l'ouvrage dit de « la prise d'eau » situé sur la rivière et via l'intermédiaire de vannes murales dites « d'exhaure ».

Ces vannes, au nombre de 3, sont d'origine (28 ans). Pour rappel, afin de permettre un isolement rapide de l'usine de Loigné en cas de pollution sur la rivière La Mayenne, ces vannes ont été motorisées fin 2019 puis automatisées fin 2021. Auparavant, la manipulation de chaque vanne nécessitait l'intervention de 2 agents et prenait une durée de 30 minutes.

Ces dernières années, ces vannes ont montré des signes d'usure avancée et, depuis fin 2022, la vanne la plus profonde servant principalement lors des écourues ne s'ouvre plus.

En prévision des prochaines écourues prévues en 2024 et au vu de l'importance de ces équipements pour la protection de l'usine de Loigné, leur remplacement a été programmé.

L'opération, **estimée à 80 000 € HT**, est prévue sur l'exercice 2023 du budget 70022. Le coût sera imputé en dépenses d'investissement et sur l'opération 103 « mise en sécurité d'installation ».

*Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 11 avril 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 02 mai 2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder au lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le remplacement des vannes d'exhaure de l'Usine de Loigné-sur-Mayenne dans la limite de 80 000 € HT,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

4.2 Eau et Assainissement : Autorisation pour le lancement d'une consultation pour des prestations de levés topographiques

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que le plan de levés topographiques, intégrant les levés des réseaux, est un document technique essentiel pour la bonne réalisation des projets de rénovation de réseaux.

Dans le cadre de l'exécution de ses programmes, la Régie des Eaux et de l'Assainissement commande la réalisation de levés topographiques de ses réseaux auprès de divers Cabinets de géomètres-topographes.

Vu l'augmentation du nombre de commandes de levés topographiques sur ces 2 dernières années, du volume financier que représente chaque année le coût de ces prestations et afin de faciliter la gestion de ces commandes, il est devenu nécessaire de lancer un marché de prestation pour une durée de 3 ans + 1 an supplémentaire.

Le coût de ces prestations, **estimé à 44 000 € HT par an (soit 132 000 € HT sur 4 ans)**, sera imputé en dépenses d'investissement en opération 101 des Budgets 70020 « EAU REGIE », 70021 « EAU DSP » et 70023 « ASSAINISSEMENT » et au compte 6226 du Budget 70000 pour les réseaux d'eaux pluviales.

*Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 10 janvier 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 02 mai 2023,*

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder au lancement d'une consultation en procédure adaptée pour des prestations de levés topographiques, d'une durée de 3 ans (+ 1 an supplémentaire) et pour un montant total de 132 000 € HT ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à attribuer les marchés aux entreprises les mieux disantes après analyse des offres ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer les attributions de marchés, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers, dans le respect des crédits précédemment définis.

5 VOIRIE

5.1 Travaux de création et d'aménagement de la voirie d'accès à la maison de santé pluridisciplinaire de Cossé-le-Vivien (rue Jacques Prévert) (Annexe 5.1)

M. Gérard LECOT, Vice-Président en charge des Bâtiments, rappelle au conseil communautaire que dans le cadre des travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Cossé, des acquisitions foncières ont été réalisées par la commune de Cossé-le-Vivien pour permettre la création et l'aménagement d'une voirie d'accès à double sens de circulation pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire (ceci évitant l'afflux de circulation actuelle dans le lotissement riverain MONIGA).

Un projet d'aménagement a été confié au cabinet Kaligéo de Laval (*Annexe 5.1*) ainsi que la constitution des pièces techniques du marché (BPU et Détail estimatif).

La consultation des entreprises, l'analyse des offres et le suivi des travaux seront assurés en interne par le service Voirie de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Une enveloppe de 65 000 € TTC a été inscrite au BP 2023 pour cette opération.

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet d'aménagement (relevé et plan topographique, projet et réalisation des pièces techniques du marché) confiée au cabinet Kaligéo s'élève à 4 800 € TTC.

Des travaux de signalisation routière d'un montant de 1545 € TTC sont à prévoir dans le lotissement MONIGA pour assurer durant la phase de travaux la sécurité des véhicules qui circuleront en double sens.

Le montant des travaux d'aménagement est estimé à 58 655 € TTC.

L MANCEAU : quelle est la durée estimée des travaux ?

G LECOT : 1 mois environ.

C LANGOUËT : nous avons rencontré les riverains, des marquages au sol seront réalisés pour sécuriser la circulation dans le lotissement MONIGA pendant les travaux. Le bon déroulement relève du bon comportement des uns et des autres. Cela permettra d'avoir une rue pour sortir de l'espace où se situent la pharmacie et la maison de santé.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 2 mai 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité (45 votants) :

- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à :
 - **LANCER** la consultation d'entreprises pour les travaux de création et d'aménagement de la Rue Jacques Prévert dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (art. L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique),
 - **RETENIR** l'entreprise la mieux-disante,
 - **SIGNER** le marché sus visé et toutes pièces afférentes à ce marché, dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cette opération.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à signer toutes pièces afférentes à ces dossiers.

6 FINANCES

6.1 Apurement du compte 1069

M. Maxime Chauvin, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire, que le passage à la nomenclature comptable M57 induit l'apurement obligatoire du compte 1069, car ce compte n'existe pas dans l'instruction budgétaire et comptable M57, et ne peut donc pas, de fait, être transposé.

M. Maxime Chauvin précise que le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Ce compte présente actuellement un solde débiteur de 3 649,01 € pour le budget 70000 - Principal et de 17 005,68 € pour le budget 70003 - Ateliers relais.

Dans le contexte du passage de la Communauté de Communes à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, il est indispensable d'apurer sur l'exercice 2023, le compte 1069.

Afin d'effectuer cette opération, il est nécessaire :

- d'inscrire les crédits, pour un montant de 3 649,01 € en dépenses au compte 1068 « *excédents de fonctionnement capitalisés* » du budget principal sur l'exercice 2023 et de 17 005,68 € en dépenses au compte 1068 du budget ateliers relais.
- d'autoriser l'apurement du compte 1069 « *reprise 1997 sur les excédents capitalisés - neutralisation de l'excédent des charges sur les produits* » du budget principal par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 3 649,01 € en 2023 (opération d'ordre semi-budgétaire).
- Et d'autoriser l'apurement du compte 1069 du budget ateliers-relais par l'émission d'un mandat au compte 1068 pour un montant de 17 005,68 € en 2023 (opération d'ordre semi-budgétaire).

A BAHIER : si on veut imiter la comptabilité privée, alors allons y vraiment ; c'est absurde.

C LANGOUËT : je suis d'accord.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023,
- ⇒ **AUTORISE** les opérations comptables telles que présentées ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

6.2 Décisions modificatives

M. Maxime Chauvin, Vice-président en charge des Finances, indique au conseil communautaire que le vote des budgets primitifs pour l'exercice 2023 est intervenu lors de la séance du conseil communautaire du 27/02/2023.

□ Budget Principal (70000)

M. Maxime Chauvin expose au conseil communautaire qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget principal :

- Augmentation des crédits au compte 204. En effet, le fonds de concours pour la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Laubrières est plus important que prévu. Il avait été estimé initialement à 416 667 €. Il est finalement de 509 222,53 € soit + **92 555,53 €**.
- Augmentation des crédits de **54 000 €** sur l'opération 123 OPAH liés à des problèmes de restes à réaliser : l'enveloppe de crédits complémentaires votée en novembre 2021 n'a pas été rattachée ainsi qu'un certain nombre de dossiers manquants dans les fichiers de suivi.
- Augmentation des crédits de **50 000 €** sur l'opération 136 Espace Crescendo, suite aux derniers avenants signés (+33 k€ au total), aux révisions (+105 k€) et aux prestations hors marchés (dont busage 13k€, cuisine 22k€).
- Augmentation des crédits de 15 200 euros sur l'opération 116 Pôle Santé de Cossé, pour le paiement d'une facture au TEM concernant l'éclairage public du Pôle Santé
- Apurement du compte 1069 par le compte 1068 pour un montant de **3 649,01 €**.

Q LANVIERGE : sait-on pourquoi il y a eu une augmentation du budget travaux au centre de secours de Laubrières ?

C LANGOUËT : comme souvent sur les chantiers il y a des imprévus.

MN HINCELIN : l'augmentation de 15 200 € sur la MSP est-elle due à l'augmentation de l'énergie ?

C LANGOUËT : en l'absence de M. CHAUVIN je vais tenter de répondre ; je crois que ce sont 3 candélabres qui n'avaient pas été prévus au départ – rien à voir avec l'augmentation de l'énergie.

Informations complémentaires, non transmises en séance :

Concernant l'augmentation de la participation pour les travaux du CIS de Laubrières :

- 1- L'estimation des travaux date de 2019 et la convention a été signée en juin 2020 sur la base d'un montant total de 1 000 000 € TTC (travaux + MO + missions complémentaires + fais divers)
- 2- Lancement des marchés en juillet 2021. A l'ouverture des plis, les travaux hors MO, missions complémentaires et frais divers, s'élevaient à 10 047 600 € TTC. A cela s'ajoute la somme de 60 000 € TTC de révision.

Concernant l'augmentation des crédits pour la Maison Pluridisciplinaire de Santé de Cossé-le-Vivien : il s'agit bien d'une facturation supplémentaire pour l'installation de l'éclairage public du site.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :**

- ⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1 – **Budget principal 70000**, comme suit :

Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	23 613 819,01 €		Total recettes BP	23 613 819,01 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	23 613 819,01 €		total recettes	23 613 819,01 €

Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	15 480 408,36 €		Total recettes BP	15 480 408,36 €
1068	10 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 649,01 €			
2041582	204 Subvention d'équipement	92 555,53 €			
2313	116 Pôle Santé Cossé	15 200,00 €			
20422	123 OPAH	54 000,00 €			
2313	136 Annexe centre social Renazé	50 000,00 €			
020	020 Dépenses imprévues	-215 404,54 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	15 480 408,36 €		total recettes	15 480 408,36 €

□ Budget Ateliers Relais (70003)

M. Maxime Chauvin expose au conseil communautaire qu'il convient d'ajuster les crédits sur le budget Ateliers Relais :
- Apurement du compte 1069

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité (45 votants) :

⇒ **APPROUVE** la décision modificative n°1 – **Budget annexe ateliers relais 70003**, comme suit :

BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS (70003)					
Section de fonctionnement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	960 286,34 €		Total recettes BP	960 286,34 €
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	960 286,34 €		total recettes	960 286,34 €
Section d'investissement					
compte	dépenses	BP 2023	compte	recettes	BP 2023
	Total dépenses BP	2 261 007,52 €		Total recettes BP	2 261 007,52 €
1068	10 Excédents de fonctionnement capitalisés	17 005,68 €			
2188	21 Autres immobilisations corporelles	-17 005,68 €			
	Total DM n°1	0,00 €		Total DM n°1	0,00 €
	total dépenses	2 261 007,52 €		total recettes	2 261 007,52 €

7 ENVIRONNEMENT

7.1 Projet d'extension du Centre Administratif Intercommunal – Point d'étape (Annexe 7.1)

Monsieur GUINEHEUX Dominique, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, présente au Conseil Communautaire l'état d'avancement du projet d'extension du Centre Administratif Intercommunal (création d'un auditorium et réaménagement de l'actuelle salle du Conseil en bureaux).

D GUINEHEUX : Le choix des variantes « isolants » dépendra aussi des subventions possibles ; le montant du reste à charge fera la différence. Prochain COPIL : 26/05/2023.

G CHADELAUD : le coût de l'installation sono-vidéo me paraît très surestimée – qui a donné ces chiffres ?

D GUINEHEUX : c'est le maître d'œuvre ; un spécialiste est venu nous présenter les différentes solutions. Cela comprend des micros pour 2, 1 vidéoprojecteur, 1 écran, des prises, des caméras dirigées en fonction des prises de parole, un système de visio-conférence.

A BAHIER : pour l'alarme intrusion, la question ne se pose pas, elle ne doit pas être une option.

D GUINEHEUX : effectivement.

P GUIARD : est-ce possible avec ce système d'envisager une retransmission en direct vers le public qui ne se déplace pas ?

C LANGOUËT : oui

A DALIFARD : a-t-on chiffré le coût énergétique supplémentaire généré par cet agrandissement ainsi que des frais de fonctionnement globalement, notamment de ménage ? Et que vont apporter les panneaux photovoltaïques en termes de production d'énergie ?

C LANGOUËT : les frais de fonctionnement sont faciles à évaluer au prorata du m². Pour ce qui est de la revente ou de l'autoconsommation les techniciens pourront nous le dire.

R CHAMARET : un retour sur investissement dans le cas du photovoltaïque est en moyenne enregistré sur 7 à 12 ans.

C LANGOUËT : au-delà de la problématique financière, nous nous sommes engagés dans une démarche environnementale et territoriale à autoproduire ce que l'on consomme.

A DALIFARD : pourquoi une chaudière à bois si nous avons des panneaux photovoltaïques ?

D GUINEHEUX : il n'y a rien d'arrêté aujourd'hui. Nous partageons un état des lieux de la réflexion. Sur la question du chauffage, nous manquons d'éléments chiffrés actuellement. La construction d'un silo bois granulés demande de la place.

P GUIARD : la solution gaz n'est pas pertinente dans le temps sauf si biogaz.

C LANGOUËT : Célia va construire une chaudière bois. La ville de Craon nous a proposé de travailler ensemble sur la faisabilité d'un réseau de chaleur qui pourrait alimenter le bâtiment – nous avons répondu favorablement.

D PREVOSTO : la création de ce réseau dépendra de son coût. Il faut que cela reste abordable. Nous devons aussi prendre en compte les différents systèmes de chauffage actuels dans nos bâtiments pour analyser la compatibilité. L'hôpital, en géothermie, par exemple n'est pas concerné.

R CHAMARET : il faut compter 100 000€ du KM pour la construction d'un réseau de chaleur hors agglomération et 200 000€ en agglomération. Il s'agit d'un coût moyen, tout dépend des réseaux à traverser.

G LECOT : la chaudière bois granulés reste le système le moins cher aujourd'hui – la chaudière gaz existante est insuffisante dans tous les cas. Elle peut en revanche être conservée en dépannage.

O GAUCHER : je voterai contre le projet – on oublie la maîtrise d'œuvre, les imprévus ...est-ce vraiment utile de construire cette salle ? Concernant les bureaux supplémentaires, tous les bâtiments de la CC sont-ils occupés ?

C LANGOUËT : le bâtiment actuel de Craon date de la CC du Craonnais qui était 3 fois plus petite que l'actuelle CC. Cette CC s'est enrichie au moins d'un service eau et assainissement depuis. L'idée est de réunir la totalité des services sur un même site pour faciliter les échanges, une meilleure communication entre les services et gagner en efficacité. Pour donner un exemple, le service Communication, constitué de 3 personnes, est installé actuellement dans 15 m². Au service Environnement ils sont 5 personnes dans 20 m².

O GAUCHER : au « 29 » il y a de la place, tout n'est pas occupé.

C LANGOUËT : il est important de préciser qu'au « 29 » : la partie inoccupée est vide depuis 40 ans (ancienne maternité) et suppose des travaux conséquents évalués à plus de 2 millions d'euros.

P GAULTIER : je précise, en tant qu'ancien Président de la CC, qu'il est difficile d'animer des réunions dans cette salle du Conseil et le Président n'a pas de bureau attitré alors que la plupart des maires en ont un dans leur mairie.

C LANGOUËT : j'ai la volonté de regrouper les services et les agents ici. J'invite M. GAUCHER à venir en journée pour faire le tour des bureaux afin de se rendre compte de l'occupation des lieux actuellement. Il y a de réels besoins. Les agents doivent pouvoir travailler dans de bonnes conditions, dans des conditions optimales. En général la référence c'est 1 personne dans 12 ou 15 m².

D GUINEHEUX : nous avons aussi besoin d'un local d'archives, il prendrait place dans l'actuelle salle de réunion du rez-de-jardin qui est une pièce sans fenêtre.

A BAHIER : on aurait peut-être dû stopper le projet de Cossé et agrandir ici à l'époque.

C LANGOUËT : à la maison de la CC de Cossé, je rappelle que 70% de la surface est occupée par une micro-crèche, l'EEA et une médiathèque. La surface occupée par les bureaux est minime.

L LEFEVRE : si les bureaux à Cossé se libéraient, on pourrait louer ces espaces à des entreprises.

C LANGOUËT : oui. C'est d'ailleurs ce qui se pratique à l'ancienne gendarmerie à Craon.

C LANGOUËT : dans les subventions possibles, ce projet pourrait être éligible au Fonds Vert, auquel cas nous ne pourrions pas avoir de DETR supplémentaire.

G CHADELAUD : à quelle date sera voté le projet au CC?

C LANGOUËT : validation de l'APD début juillet probablement.

D GUINEHEUX : choix du mode de chauffage au COPIL du 26/05

H TISON : nous aurons une présentation de l'évaluation des frais de fonctionnement au moment du vote de l'APD?

D GUINEHEUX : oui mais la location de l'auditorium à des organismes extérieurs est difficile à estimer.

V RESTIF : les compléments d'informations apportés suite au positionnement d'O GAUCHER me permettent de mieux comprendre le projet et sa raison d'être.

MN HINCELIN : le vote électronique permettrait un vote plus démocratique et peut-être une expression plus libre de certaines personnes.

H TISON : il existe des applications sur téléphone pour cela.

A DALIFARD : nous pourrions voter à partir de tablettes.

C LANGOUËT : ce type de vote n'est pas reconnu.

D GENDRY : à la Région, le vote électronique est en place mais peu utilisé.

R CHAMARET : une économie sur les outils de sono-visio pourrait peut-être permettre d'envisager l'investissement sur le matériel de vote électronique.

L LEFEVRE : ont-ils le vote électronique à Meslay et dans les autres salles visitées?

D GUINEHEUX : non

C LANGOUËT : je propose de mettre en option le système de vote électronique dans l'appel d'offre.

G CHADELAUD : j'aimerais bien voir le détail du tarif sonorisation.

D GUINEHEUX : si des personnes compétentes veulent se joindre au COPIL le 26/05 et analyser le cahier des clauses techniques du système de sonorisation, c'est avec plaisir.

R CHAMARET : concernant le chauffage, si on part sur du bois, il faudra rester attentif à l'origine du bois déchiqueté. S'il vient de l'autre bout de l'Europe, ce n'est pas intéressant.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8 INFORMATIONS DIVERSES

8.1 Décisions du Président :

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, les décisions signées par le Président suite à délégation de l'organe délibérant font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

DATE DÉCISION	N° DÉCISIONS	Service	Objet
27/02/2023	DP n°2023_02/01-19	Economie - Logement	Vente logement 5 Imp. du Vélodrome à Quelaines St Gault
17/03/2023	DP n°2023_03/02-3	Économie-Dernier com. - Athée	Bail commercial Revalorisation loyers sur Indice construction
17/03/2023	DP n°2023_03/03-17	Aménagement du Territoire - Mobilité	Demande subvention CD 53 - Aide animation, sensibilisation
27/03/2023	DP n°2023_03/04-19	Economie	Cession de terrain ZA Villeneuve à Craon
27/03/2023	DP n°2023_03/05-19	Economie	Cession de terrain Saint Poix

Marchés publics :

Compétence	Objet du marché	type de marché (travaux, fournitures, services, maîtrise d'œuvre)	Lot unique ou n° lot	Titulaire du lot	Montant du Marché HT
VOIRIE	Renforcement VC CR	Travaux	1	PIGEON TP	184 584,78 €
			2	CHAZE TP	205 655,04 €
			3	PIGEON TP	214 333,62 €
			TOTAL		604 573,44 €
VOIRIE	Curage	Travaux	1	2LTP	37 175,60 €
			2	2LTP	48 370,40 €
			TOTAL		85 546,00 €
VOIRIE	Remplacement de busage métalliques sur cours d'eau	Travaux	1	PIGEON TP	87 524,48 €
EAU	MOE Step de Saint Aignan	Service	1	SAFEGE	30 959,85 €

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8.2 Mayenne Fibre – État du déploiement du réseau au 01/03/2023 (Annexe 8.2)

M. Christophe LANGOUËT fait état des documents reçus par Mayenne Fibre.

D PREVOSTO : pour les réparations, Orange n'est pas du tout réactif, même pour une réparation en aérien.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8.3 Projet de micro-crèches privées sur les communes de Craon et Saint-Quentin-les-Anges (Annexe 8.3)

M. Christophe LANGOUËT porte à la connaissance du Conseil communautaire le courrier reçu en date du 05/04/2023 nous informant de la création de 2 micro-crèches privées, à Craon et St-Quentin, financées sur des fonds propres.

C LANGOUËT : on constate que sans argent public, c'est possible.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8.4 Rapport du SDIS sur leurs statistiques opérationnelles dans les communes du territoire (Annexe 8.4)

M. Christophe LANGOUËT fait état des documents reçus par le SDIS.

C LANGOUËT : 4 interventions par jour sur le territoire environ.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8.5 Organisation des séances de Conseil Communautaire – Proposition d'un plan de table (Annexe 8.5)

M. Christophe LANGOUËT propose aux conseillers communautaires de prendre place dans la salle du Conseil, lors des prochaines séances, selon un plan de table prédéfini.

L'objectif est de faciliter l'identification des personnes présentes, celles prenant la parole et noter les mouvements

L'objectif est de faciliter l'identification des personnes présentes, celles prenant la parole et noter les mouvements (entrées/sorties) en cours de séance afin d'éviter toute erreur au moment des votes et dans la rédaction des différents actes.

C LANGOUËT : je vous propose de conserver vos places actuelles à l'identique pour les prochains conseils. Nous allons modifier le plan de table en conséquence.

Le Conseil communautaire prend acte de ces informations.

8.6 Calendrier 2023 – Réunions CCPC et CIAS

DATE	HEURE	RÉUNION	Lieu
mardi 9 mai 2023	18h45	COMMUNICATION	29 - salle C.A.
vendredi 12 mai 2023	11h00	MARCHES PUBLICS	RDJ
mardi 16 mai 2023	19H30	CULTURE	Pôle Culture
mardi 16 mai 2023	20h00	OM/VOIRIE	CAI
mardi 23 mai 2023	20h00	SPORTS/TOURISME	LA RINCERIE
mardi 30 mai 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mercredi 31 mai 2023	20h00	CA CIAS	29
lundi 12 juin 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mardi 13 juin 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI
mardi 20 juin 2023	20h00	CONSEIL EXPLOITATION EAU/ASS	CAI
mardi 27 juin 2023	20h00	SPORTS/TOURISME	CAI
lundi 3 juillet 2023	20h00	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	CAI
mercredi 5 juillet 2023	20h00	CA CIAS	29
mardi 11 juillet 2023	18h45	COMMUNICATION	CAI

La séance est levée à 22H35

Christophe LANGOUËT
Président



Christian BERSON
Secrétaire de séance